



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Permanent de Numérotage N°2021/16

Le Maire de la Commune de Saint Pierre la Garenne

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-28,
 VU la circulaire interministérielle n°432 du 8 décembre 1955,
 VU la demande de numérotage formulée par le Syndicat Mixte Ouvert, Eure Normandie Numérique,
 VU le nom d'usage de la voie,
 Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie pour les habitations, afin que ces
 bâtiments puissent bénéficier d'un raccordement fibre optique,

ARRÊTE

Article 1 : Les parcelles ci-dessous, font l'objet du numérotage suivant :

N° de parcelle	N° du rue	Extension rue	Nom de rue	Ville	Code Postal	Code INSEE
270599000AB0180	8	B	RUE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0210	1		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0211	2		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0212	3		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0213	4		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0214	5		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0216	6		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0217	7		RESIDENCE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AB0006	6		HALAGE DES ECLUSES	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599
270599000AD0032	139		RUE DU FOND DU VAL	ST PIERRE LA GARENNE	27600	27599

Article 2 : Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue. Nul ne peut à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni à dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

Article 3 : Cet arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans délai de deux mois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
- M. le Lieutenant du Centre de Secours de Gaillon,
- Le centre de Tri postal,
- Les services des impôts, les propriétaires concernés par cette numérotation,

Chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

St Pierre la Garenne, 15/02/2021

Le Maire,
Liliane BOURGEOIS

